

MUNICIPALITE DE
SAINTE-ANNE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION **SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 571-2023**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 571-2023 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009 afin d'ajouter les dispositions relatives aux normes sur les bâtiments accessoires de type garage privé et remise :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté, par résolution à sa séance ordinaire du 3 avril 2023, un premier projet de règlement n° 571-2023 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 27 avril 2023, à compter de 18 h**, à la salle du conseil au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel;

QUE l'objet du règlement n° 571-2023 est de modifier le règlement de zonage n° 436-2009 afin d'ajouter les dispositions relatives aux normes sur les bâtiments accessoires de type garage privé et remise :

- **QUE** cette modification touche l'ensemble du territoire;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou tout autre membre désigné par le Conseil) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet;

QUE le premier projet de règlement n° 571-2023 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009 afin d'ajouter les dispositions relatives aux normes sur les bâtiments accessoires de type garage privé et remise est un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au secrétariat municipal, 1685, chemin du Chenal-du-Moine durant les heures normales d'ouverture;

FAIT et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 11^e jour d'avril 2023.

Maxime Dauplaise, M.P.A., gma
Directeur général et greffier-trésorier